Nations Unies S/PV.5291



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2005
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5291e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 24 octobre 2005, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 24 octobre 2005, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 5291e séance à huis clos avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un exposé présenté par Mme Lisa Buttenheim, Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, Mme Buttenheim et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-56717 (F) 241005 241005